



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt et un le 11 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 5 mai 2021, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, Mme MERCHADOU, M. CARREAU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme PAIN-GOJOSSO, M. RIMARK, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme DUBOURG, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, M. CARDOSO, Mme HOLGADO, M. RENAUD, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, M. GADRAT, Conseillers Municipaux.

Etaient excusées et représentées par pouvoir:

Mme HIMPENS à M. BROSSARD, Mme LUCKHAUS à Mme SARRAUTE, Mme BAYLE à M. BALDES

Etait absent:

M. ELIAS

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HOLGADO est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

8 – PLAN DE FINANCEMENT - SUBVENTION TRAVAUX BÂTIMENTS SCOLAIRES AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

La Collectivité a retenu, lors du vote du Budget Primitif 2021, la réalisation de travaux dans les bâtiments scolaires du 1^{er} degré.

Par décision n°D/2021/71 en date du 23 avril 2021, Monsieur le Maire a sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 50% du montant H.T. des travaux (montant plafonné à 25 000 €) avec un coefficient de 1,20.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement suivant :

Dossiers	Montant T.T.C.	Montant H.T.	DETR	Subvention Conseil Départemental	Participation de la commune HT	Participation de la commune TTC
TRAVAUX CONCERNANT LES BATIMENTS SCOLAIRES 1er DEGRE						
ECOLE MATERNELLE ROSA BONHEUR						
Éclairages Led 2 classes	3 543,32	2 952,77				
Store réfectoire salle n°19	2 242,46	1 868,72				
Remplacement de 2 jeux	16 956,00	14 130,00				
Total des travaux école maternelle Rosa Bonheur	22 741,79	18 951,49				
ECOLE PRIMAIRE ROSA BONHEUR						
DTA salle de stockage n°10	3 788,51	3 157,09				
Peinture salle 10	2 212,28	1 843,57				
Peinture Hall d'entrée n°13	4 241,52	3 534,60				
Éclairages Led 2 classes + tableaux	3 451,03	2 875,86				

Total des travaux école primaire Rosa Bonheur	13 693,34	11 411,12				
ECOLE ANDRE VALLAEYS						
DTA salle informatique	7 102,43	5 918,69				
Menuiseries classe n°04	20 376,88	16 980,73				
Éclairage led couloir avec temporisation	2 240,17	1 866,81				
Lambris du bas-côté classes	8 316,00	6 930,00				
Total des travaux école primaire André Vallaeys	38 035,48	31 696,23				
Groupe Urbain Albouy INE						
Hall d'entrée remise en peinture avec toile de verre	1 715,92	1 429,93				
Total des travaux groupe Urbain Albouy INE	1 715,92	1 429,93				
ECOLE LUCIEN GROSPERRIN						
Stores RDC	5 171,88	4 309,90				
Peinture des sanitaires n°04	1 421,14	1 184,28				
Peinture cuisine satellite	1 379,82	1 149,85				
Ventilation WC n°04	998,20	831,83				
Rased tout à l'égout WC	3 015,43	2 512,86				
Remplacement de 2 jeux	15 156,00	12 630,00				
Total des travaux école Lucien Groperrin	27 142,47	22 618,72				
Total général des travaux des bâtiments scolaires 1er degré	103 329,00	86 107,50	30 107,50	15 000,00	40 969,88	58 191,38

- D'encaisser les recettes correspondantes à l'article 1323 – chapitre 13 au budget principal
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 3 mai 2021 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 12/05/21
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20210511-64939-DE-1-1

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE

